

***Séance ordinaire***

Etaient présents : Josiane CARRETIE – Claude BONNE – Michel THIBAUT – André JENOUDÉ – Cédric FAYE – Frédéric GIBAUD – Claude ROZ – Gérard POYET – Gérard GUYOT – Sébastien TRASSAERT.

Absents Excusés: Valérie ROUX

Secrétaire de séance : André JENOUDÉ

Invité : Mr Claude PATRICO, correspondant pour le Journal LE PROGRES

Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal de leur présence, et signale qu'en l'absence temporaire de la Secrétaire de Mairie, le compte rendu précédent n'a pu être établi.

I - TRAVAUX
-------------

Eglise :

Suite à un important dégât des eaux survenu le 1<sup>er</sup> avril 2015, la Commune a immédiatement fait déplacer l'architecte des bâtiments de France, et fait une déclaration de dégâts des eaux à la Compagnie d'assurance. Lors du passage de l'expert de celle-ci il a été conseillé aux responsables des Travaux de la Commune de faire le nécessaire pour déterminer l'origine des infiltrations.

L'entreprise STALDER a été contactée et après examen approfondi il convient d'éliminer de manière méthodique les causes possibles des infiltrations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise STALDER pour un montant de 1 032 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Entretien des espaces verts :

Madame le Maire, expose :

L'Entreprise DAM PAYSAGES de BROISSIA est sous contrat avec la Commune de SAINT JULIEN pour certains travaux nécessitant du matériel spécifique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le devis de l'Entreprise DAM PAYSAGES pour un montant de 750 € TTC pour l'entretien des espaces verts.

Filet du court de tennis :

Suite à la demande du Président du club de tennis (séance du 27 mai 2013) pour le changement de la clôture du court, les devis établis antérieurement par l'Entreprise DAM PAYSAGES ont été réactualisés.

Deux possibilités sont envisageables :

- Une clôture PARE BALLE/BALLON pour un montant TTC de 4 308.90 € TTC,
- Une clôture grillage pour un montant TTC de 7 986.74 € (montant tenant compte de l'installation de poteaux de renfort pour assurer la sécurité et la bonne tenue du grillage)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CONFIRME** la prise en charge des travaux pour l'installation d'une clôture PARE BALLE/BALLON  
**ACCEPTÉ** le devis de l'Entreprise DAM PAYSAGES pour un montant de 4 308.90 € TTC.

#### Terrain de foot de l'ASSJ :

Madame le Maire expose la demande l'Association sportive de Saint Julien pour la remise en état du petit terrain de football d'une surface de 4 000m<sup>2</sup>.

Son Président Mr Sébastien FILLOD a fait établir un devis par les Etablissements BOISSON pour un montant de 4992.0 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**CHARGE** Madame le Maire de rencontrer le Président de l'ASSJ pour définir le montant et les modalités de participation de la Commune.

#### Accessibilité :

Madame le Maire fait part du courrier de la Préfecture de la Région Franche-Comté concernant la mise en accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP). La Commune de Saint Julien se trouve concernée par cette obligation pour le site de la Brigade de Gendarmerie.

Il y a donc lieu d'établir pour le 29 mai 2015 un état des lieux de l'accessibilité de ce bâtiment et les actions envisagées ainsi que le chiffrage associé pour mettre en accessibilité le site.

Madame le Maire a déjà pris attache avec le Commandant de Groupement, et quel que soit l'avenir de ce site, il est obligatoire d'établir un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) à déposer avant le 27 septembre 2015 aux autorités compétentes.

Le suivi du dossier est confié à l'Adjoint délégué aux travaux, Mr THIBAUT assisté de Mr FAYE qui s'est porté volontaire.

#### Détecteurs de fumée :

Le service des affaires immobilières du Groupement de Gendarmerie départementale du Jura a adressé un courrier à la Commune rappelant l'obligation de l'installation de détecteurs de fumées (DAAF) dans les logements de la Brigade de Gendarmerie.

La commande pour les détecteurs de fumée a été passée en temps voulu et les travaux sont en attente. Le secrétariat se charge d'établir un courrier en ce sens aux intéressés.

#### Sidec :

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de l'état des lieux de l'éclairage public établi par les services du SIDEc, il y a lieu de procéder à des remplacements de matériels vétustes (coffrets), de changements de lampes (27), de l'installation d'une horloge astronomique.

Cette première tranche de travaux inscrite au budget 2015 pour un montant de 31 121.50 € TTC sera subventionnée à hauteur de 50 % par le SIDEc

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 31 12.50 € TTC  
**SOLLICITE** l'obtention d'une participation au SIDEC de 50 % du montant aidé de l'opération plafonné à 30 000.00 €

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

PLU :

Madame le Maire signale que la demande pour la désignation d'un Commissaire enquêteur a été envoyée au Tribunal administratif de BESANCON

Gymnase : Madame le Maire informe les membres du conseil que l'appel d'offres concernant le Projet du gymnase a été lancé. Le montant de l'adhésion à la plateforme (PLESSY à LONS LE SAUNIER) se monte à 348 € TTC. La date limite pour répondre à l'appel d'offres est le 8 juin 2015. Le Cabinet LADOY fournira l'analyse des offres le 19 juin 2015 au Comité de pilotage du projet.

Mr THIBAUT, adjoint délégué aux travaux fait le point sur l'avancée des travaux en cours :

Cabinet vétérinaire :

La fin des travaux du nouveau cabinet vétérinaire est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin.

Logement ancienne trésorerie :

Le linoléum sera posé début du mois de juin.

Maison de la chasse :

Le crépi sera fait le plus rapidement possible

Signalisation et marquages au sol :

Les marquages au sol de la place de la Mairie ont été retracés et les stationnements devant l'abri bus créés.

## II – DENONCIATION DE CONVENTION

Madame le Maire expose : L'association des Fourmis volantes a pris la décision de libérer le local « LA FOURMILLIERE » que la Commune mettait à leur disposition depuis 6 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** de dénoncer la convention.

## III – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de l'Association ADMR de Saint Julien, ainsi que du rapport financier et du bilan des activités de l'Association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** à l'unanimité le versement d'une subvention de 1000 € à l'Association ADMR de Saint Julien.

## III – VENTE D'HERBE

Chaque année, la commune met en vente l'herbe des parcelles :

- ZD 11 implantation station météo
- ZD 211 implantation salle des fêtes
- Lotissement « LE PELON II »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
AUTORISE la mise en vente l'herbe de ces parcelles.

« Considérant l'article L 2121-18 du CGCT prévoyant que sur la demande de trois membres, ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos »

A la demande de Madame le Maire,

A 22 heures 25, le Conseil municipal à la majorité absolue des membres présents décide de poursuivre la séance du Conseil municipal à huis clos.

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

- Mr BONNE 1<sup>ER</sup> adjoint émet l'idée de racheter la remorque appartenant à Mr GUYOT. Celle-ci reste stationnée dans l'ancien local des pompiers et sert à transporter le chapiteau de la Commune lorsque celui-ci est loué. Mr GUYOT avance la somme de 500 €. La décision est reportée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- La fête des voisins initialement prévue le 29 mai 2015 se déroule en même temps que la soirée « danse des parents » du groupe scolaire. La date de la fête des voisins sera donc décalée au 6 juin prochain.
- Mme le Maire informe ses conseillers :
  - ✚ Le contrat de Mr REVERCHON a été reconduit pour la troisième et dernière année consécutive en « contrat d'avenir » Il y aura lieu de réfléchir dans les mois qui viennent pour la suite à donner.
  - ✚ Le Centre de Secours de Saint Julien a été équipé d'un VSAV plus récent (2013) ayant à l'époque nécessité un investissement de 76 848.51 €
  - ✚ Un usager du Chemin du Chaunet a été reçu en Mairie pour évoquer la vitesse de circulation des véhicules à cet endroit.
  - ✚ Le Foyer rural ne pourra pas faute de bénévoles, organiser la « Fête de la Musique » du 21 juin 2015.
  - ✚ La Bourse de puériculture de la Maison d'Assistantes maternelles aura lieu de 7 juin prochain salle de la Cotette.
  - ✚ La Compagnie des archers de la Petite Montagne organise les « Feux de la Saint Jean » le 20 juin 2015 à la salle des fêtes de Saint Julien.
  - ✚ Le terrain occupé par la compagnie des Archers de la Petite Montagne derrière la Salle des fêtes rue des Pèlerins devra faire l'objet d'une convention d'utilisation. Mr Gibaud fait remarquer qu'il y aurait lieu de faire nettoyer le « PARCOURS NATURE » qui n'est plus utilisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15,

***Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.***